

## Nos 10 remèdes à la maltraitance audiovisuelle

- 1- Une signalétique plus protectrice et un **10** permanent.
- 2- Des **plages Enfants** ni violence, ni sexe, ni pub
- 3- Le label **CHOUETTE** aux émissions conformes à l'**Intérêt Supérieur de l'Enfant**.
- 4- La mise en chantier d'un festival du **film CHOUETTE**
- 5- Des journaux télévisés avec des **exemples positifs**, susceptibles d'être également reproduits.
- 6- Des **spots** de réflexion quotidiens à la TV : **Education familiale, citoyenne, à la non-violence**.
- 7- l'initiation à l'**Ethique à l'école** avec 3 règles : **Respect de soi, des autres, de la société**. Responsabilisation et Réparation.
- 8- Une **formation Parents et Enseignants** à la gestion des médias (Modules de rentrée, Contrôle parental)
- 9- Les **MISSIONS** du CSA renforcées : **présence accrue de Parents et défenseurs de l'Enfance** aussi dans les Comités de visionnage des TV et dans la Commission de classification des films au cinéma.
- 10- Un pôle **Défense des Droits du Parent Téléspectateur**

## Nos résultats

- \*1<sup>ère</sup> association de Protection de l'Enfance à la TV  
133 500 signatures pour faire évoluer la signalétique
- \*2<sup>ème</sup> prix contre la violence (Sénat 2002)
- \*Audition particulière aux Etats Généraux de l'Enfance (2010)
- \*Administratrice du COGRADE, du CIEME, de l'UDAF 62 et de l'URAF 59/62. Membre de la Coordination Education à la non violence et à la paix.

## APPEL à ADHESION

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Profession ou Association : .....

Age de vos enfants : .....

16€  23€  30€  50€  80€  10€ petit budget

Coupon à renvoyer à **Enfance-Télé : Danger?**

BP 74. 62930 WIMEREUX

Commande **DIAPORAMA Trêve de violence** 12€

## CONSEIL ET 7 TRUCS CHOUETTES



**1- REGARDEZ** ce que votre enfant regarde.  
Petit ? Choisir pour lui,  
Plus grand ? Avec lui.

**2- EDUQUEZ-le au CHOIX :**  
Il colore ses émissions préférées.

Pourquoi aime-t-il ou n'aime-t-il pas ? Discutez-en – **IL JUGE**

**3- Développez son ESPRIT CRITIQUE**  
Emissions enrichissantes ou néfastes ?  
Il pourra dire NON à ce qui lui est NOCIF.

**4- Rendez-le RESPONSABLE**  
L'enfant bénéficie d'un quota : **1h/âge/semaine**

**5- Donnez-lui des LIMITES et l'EXEMPLE,**  
il saura éteindre un écran,

**Pas de TV dans sa chambre**  
**Pas de TV avant 3 ans**

Pas avant l'école  
Pas avant les devoirs  
**Eviter**  
la TV en mangeant  
le zapping  
la TV systématique



**6- Créez votre MEDIATHEQUE FAMILIALE**  
à partir des bonnes émissions enregistrées

**7- Rendez- votre enfant ACTEUR de SA VIE**  
Amenez-le à choisir les activités culturelles et sportives  
qui lui correspondent.

Seules **ANTIDOTES** à la **DÉPENDANCE** à la télévision  
et autres écrans



B.P. 74 62930 WIMEREUX

Site : [www.enfanceteledanger.fr](http://www.enfanceteledanger.fr)  
[contact@enfanceteledanger.fr](mailto:contact@enfanceteledanger.fr)

# PAS DE TÉLÉ POUR LES BÉBÉS NI D'ÉCRANS AVANT 3 ANS

APRÈS? **PAS PLUS D'1 HEURE PAR ÂGE  
ET PAR SEMAINE**

Ex : 6 ANS = 6 HEURES PAR SEMAINE

## CONTRÔLEZ le contenu et LIMITEZ le temps

**PLAINTÉ POUR QUE CESSENT LES DERIVES  
À REPRODUIRE ET À ENVOYER**

Monsieur le Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

En vertu des Missions confiées au CSA, de par la loi du 30 septembre 1986

- De Protection de l'Enfance (Art 15)
- De Respect de la Personne Humaine
- De sauvegarde de l'ordre public
- D'exigence du service public (Art 1)

Je dénonce la dérive qui porte atteinte aux DROITS DE L'ENFANT

et ne respecte pas les articles 17 et 19 de la CIDE :

**Convention Internationale des Droits de l'Enfant.**

Conformément à l'article 20 de la Constitution, je vous demande d'agir en justice au nom de l'ETAT, afin que des sanctions réparatrices, pécuniaires et médiatisées, viennent rétablir l'application stricte de la loi et de la CIDE.

La signalétique actuelle, très complaisante, est attribuée par les chaînes elles-mêmes et répond d'abord à des critères de rentabilité.

Sous-cotée environ de 4 ans par rapport aux autres pays européens, elle empêche les parents de bien protéger leurs enfants et les enfants de se protéger eux-mêmes. Les journaux télévisés et la télé-réalité en sont exempts alors qu'ils sont déconseillés aux élèves de primaire par les pédopsychiatres.

Le **10** actuel, fugitif, expose la petite enfance à toutes les violences au lieu de la protéger.

Depuis 1994, « Enfance - Télé : Danger ? » réclame une signalétique appropriée, compréhensible et permanente. La maltraitance audiovisuelle est un véritable gâchis de civilisation. Quand l'Intérêt Supérieur de l'Enfant sera-t-il prioritaire ?

Signature :

Une copie de cette PLAINTÉ est envoyée à Monsieur le Président de la République Palais de l'Elysée 75008 PARIS

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
ou Association : \_\_\_\_\_  
Représentant..... personnes  
Adresse : \_\_\_\_\_

**DERIVE A PROPOS**

- De la signalétique
- D'une bande annonce, d'un journal télévisé,
- D'une publicité TV ou radio
- D'un message ou d'un programme violent, sexuel et (ou) à caractère pornographique

Aux heures d'écoute des enfants

Année \_\_\_\_\_ Jour \_\_\_\_\_ Heure \_\_\_\_\_ Chaîne \_\_\_\_\_  
Titre \_\_\_\_\_

MOTIFS DE LA PLAINTÉ :

**QUI ÉDUQUE NOS ENFANTS ?**

1. La télévision : 1400h par an
  2. L'école : 850h par an
  3. Les parents : 33h par an
- de vraie conversation avec leur enfant

**Ecrans : 6 à 8h par jour pour les ados**

Tv, jeux vidéo, recherches scolaires, Internet, téléphones portables  
(CIEM nov 2009) soit de 2190h à 2900h par an

**TÉLÉ et RÉSULTATS SCOLAIRES**

Après 50 minutes de télé !

Réussite scolaire divisée par 3 !

Mémorisation divisée par 5 !

Agressivité multipliée par 3 !

(Etude du Professeur RUFO, Marseille 1990)

**Plus de 3h par jour : DANGER !**

Dessins d'enfants consommant moins de 1h de télé par jour



Dessins d'enfants consommant plus de 3h par jour



(Enquête du pédiatre Peter Winterstein sur 17 ans et 1900 enfants - Die Welt, mai 2006 - Repris par Courrier International)

**Pour un enfant qui regarde la télé plus de 3h par jour, le risque de commettre un acte violent est 5 fois plus élevé que pour un enfant qui la regarde moins d'1h par jour**

(étude sur 25 ans rapportée sur France5)

**VIOLENCE GRATUITE  
VIOLENCE REPRODUITE  
ASSEZ !**



LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT STIPULE QUE LES ENFANTS ONT DROIT :

- × A une information qui vise leur bien-être social, spirituel et moral.
- × A une Protection contre l'information et les matériels qui nuisent à leur bien-être.
- × A une Protection contre toute forme de négligences, d'abandon ou de brutalités mentales.

**ENFANCE-TÉLÉ : DANGER ?**

a osé lancer

**LA SEMAINE SANS TÉLÉ en 1997**

depuis 2009

**LE DÉFI DES 10 JOURS SANS ÉCRAN**

avec plusieurs écoles



**REJOIGNEZ-NOUS**